

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



2 décembre 2008

RGPP : l'APCM et les Chambres de métiers et de l'Artisanat proposent leur projet de réforme à l'Etat

Réunis en assemblée générale le 1^{er} décembre 2008, les présidents des chambres de métiers et de l'artisanat ont adopté avec une très forte majorité de 94 % un projet de rationalisation dans le cadre de la révision générale des politiques publiques voulue par le gouvernement. Les présidents présents représentaient plus de 90 % de l'ensemble du réseau. Le projet a été adopté au terme d'une consultation approfondie menée depuis plusieurs mois. La réforme entraîne la simplification de l'organisation du réseau par un renforcement de l'échelon régional, le renforcement et l'harmonisation de l'offre de services aux artisans et à l'ensemble de leurs publics, la mutualisation des moyens pour réduire les coûts.

Pour répondre aux besoins des artisans et des territoires, le projet collectif s'est construit à partir de quatre principes fondamentaux :

- la nécessaire autonomie du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat,
- le maintien et le développement d'un service de proximité à l'entreprise artisanale,
- la représentation de représentants élus par leurs pairs dans chaque département,
- l'évolution et l'adaptation des personnels salariés dans la nouvelle organisation.

A l'issue de cette assemblée générale, Alain Griset, président de l'APCM, proposera à Hervé Novelli, secrétaire d'Etat à l'artisanat, les premiers éléments d'un contrat d'objectif qualitatif et quantitatif au bénéfice du secteur de l'artisanat. Ce contrat d'objectif sera accompagné d'un contrat de progrès interne au réseau, visant l'excellence et l'amélioration continue en termes de qualité des prestations fournies, de délais de réponse, de modernisation des outils.

En se rationalisant, les Chambres de métiers et de l'artisanat renforcent le cœur de leur activité qui est l'accompagnement du développement des entreprises artisanales. Dans le contexte de crise financière, les chefs d'entreprises artisanales ont besoin plus que jamais de structures dédiées efficaces qui connaissent leurs spécificités et développent des moyens de financement par l'intermédiaire notamment de leurs sociétés de caution mutuelle.

Contact

Elisabeth de Dieuleveult

01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00

dieuleveult@apcm.fr